

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24/07/2019

et publication le 24/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Assujettissement à la TVA du budget – annexe de l'abattoir

Le Président expose qu'un important programme de rénovation et mise aux normes de l'abattoir intercommunal va être conduit dans les semaines à venir.

La TVA afférente à ces investissements pourra être récupérée via la procédure du transfert de droit à déduction puisque le décret du 24 décembre 2015 qui a supprimé cette possibilité en a, néanmoins, prorogé la validité lorsque les dépenses d'investissement concernent un équipement mis à disposition dans le cadre d'une délégation de service public en cours au 1^{er} janvier 2016, ce qui est présentement le cas puisque la DSP de l'abattoir a pris effet le 1^{er} juin 2015, pour une période de 5 ans.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le Président invite le conseil à assujettir le Budget annexe de l'abattoir intercommunal à la TVA.

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'assujettir le budget-annexe de l'abattoir intercommunal à la TVA à compter du 1^{er} août 2019.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

